



COMITÉ DE SUIVI -K- BONAVENTURE-ROCHER-PERCÉ

LICENCES : 2007RS209; 2007RS210; 2007RS213; 2007RS214; 2007RS215



27 JUIN 2019

Rapport annuel des activités 2018

Cuda Pétrole et Gaz / Junex

Comité de suivi K – Bonaventure-Rocher-Percé

Licences : 2007RS209; 2007RS210; 2007RS213; 2007RS214; 2007RS215

Rapport annuel des activités 2018

27 juin 2019

Photographie : Junex

□ **TABLE DES MATIÈRES**

1	FORMATION DU COMITÉ DE SUIVI	1
1.1	Cartographie du territoire	1
1.2	Processus de composition des comités	1
2	ACTIVITÉS DU COMITÉ DE SUIVI.....	2
3	DÉPENSES DU COMITÉ DE SUIVI.....	2

1 Formation du comité de suivi

À l'automne 2018, la compagnie Cuda Pétrole et Gaz et sa filiale québécoise Junex ont entrepris le processus de création des 15 comités de suivi relatifs à leurs licences d'exploration et du comité de suivi relatif à leur licence de production, tel qu'exigé selon l'article 279 de la Loi sur les Hydrocarbures (LSH). Cette section vise à détailler les démarches réalisées pour former les comités de suivi.

1.1 Cartographie du territoire

Le territoire des 15 comités a été cartographié selon les exigences du deuxième alinéa de l'article 16 du *Règlement sur les licences d'exploration, de production et de stockage d'hydrocarbures et autorisation de construction ou d'utilisation d'un pipeline* en s'assurant de regrouper un maximum de 5 licences contiguës par comité.

1.2 Processus de composition des comités

La compagnie a mandaté la firme PESCA Environnement pour réaliser la formation et l'animation des comités de suivi.

Le processus élaboré par la compagnie pour composer les comités a été transmis pour approbation au ministère Énergie et Ressources Naturelles (MERN), tel qu'exigé à l'article 28 de la LSH, le 15 novembre 2018.

La compagnie a amorcé ses approches auprès des participants potentiels le 28 novembre 2018. Un premier appel d'introduction a été fait, à la suite de quoi un document d'information et une fiche du participant leur ont été acheminés par courriel.

Le 19 décembre 2018, la compagnie a fait parvenir une correspondance au MERN afin de faire état de l'avancement de la démarche de formation du comité de suivi.

Le processus de formation du comité s'est poursuivi en 2019.

2 Activités du comité de suivi

Le comité de suivi n'a pas réalisé d'activité en 2018.

3 Dépenses du comité de suivi

Au 31 décembre 2018, la compagnie a engagé des dépenses de 3 136,51 \$ pour les démarches de mise en place du comité K – Bonaventure-Rocher-Percé.